

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Chartierville le lundi 8 décembre 2025 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
M. Jean-François Lachance, conseillère poste #6

Sont absents :

Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #1
M. Pierre Bouchard, conseiller poste #2

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

25-4409-1

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre 2025.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Calendrier des séances du Conseil
 - 8.2. Attribution des comités
 - 8.3. Budget 2026 regroupement pour les collectes
 - 8.4. Budget 2026 Régie incendie des Sommets
 - 8.5. Attribution surplus et autres fonds
 - 8.6. Infraction abattage d'arbres
 - 8.7. Directive Langue Française
 - 8.8. Réparation camion incendie
 - 8.9. Module de gestion des fichiers témoins (cookies)
 - 8.10. Conception et réalisation abris Sentier du ruisseau Mining
 - 8.11. Budget pour cartes
 - 8.12. Travaux de réfection – Pont du 10^e rang
 - 8.13. Nomination Comité des Loisirs
 - 8.14. Contribution Journal HSF
 - 8.15. Appui financier La Maison Jaune
 - 8.16. Avis de motion et dépôt - Règlement 2026-01 Afin de fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception
 - 8.17. Avis de motion et dépôt - Règlement 2025-07 révisant le règlement n° 2022-02 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Chartierville.
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Adoption du procès-verbal :

25-4410

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre 2025.

Adopté

25-4411

5. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Jean-François La-chance et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 pour un total des dépenses d'une somme de 93 863,67 \$ et un total des revenus d'une somme de 27 423,44 \$.

Adopté

6. Rapport du Maire :

M. Denis Dion souhaite de joyeuses fêtes à l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Il annonce également la bonne nouvelle concernant l'admissibilité de la municipalité au Fonds régions et ruralité, volet 3 – Vitalisation. Les budgets attribués seront annoncés prochainement.

De plus, M. Dion informe que la municipalité a réussi à combiner plusieurs sources d'aide financière pour le projet d'achat et d'installation d'un ascenseur au centre communautaire. Ce projet sera donc relancé très prochainement et devra être complété au plus tard le 31 décembre 2026

7. Rapport des comités ad hoc :

M. Jean Bellehumeur fait un résumé de ses dossiers Vélos Eldorado et Régie incendie des Sommets, rien de majeur à annoncer.

M. Frédéric Landry informe qu'il y aurait possibilité de changer les luminaires d'Hydro afin de réaliser des économies sur la facture de l'éclairage public et explique son projet de cartographie.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

8.1. Calendrier des séances du Conseil

25-4412

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ses séances pour 2026;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Frédéric Landry d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026 comme suit et celles-ci se tiendront, les lundis et débuteront à 19 h :

Lundi 12 janvier 2026	Lundi 13 avril 2026	Lundi 6 juillet 2026	Lundi 5 octobre 2026
Lundi 2 février 2026	Lundi 4 mai 2026	Lundi 10 août 2026	Lundi 2 novembre 2026
Lundi 2 mars 2026	Lundi 1er juin 2026	Lundi 14 septembre 2026	Lundi 7 décembre 2026

Adopté

8.2. Attribution des comités

25-4413

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'attribution des membres du conseil municipal aux différents comités de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite assurer une représentation adéquate et un suivi efficace des dossiers municipaux ;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Claude Sévigny

QUE les conseillers municipaux soient désignés aux comités de la municipalité comme suit :

Conseillère poste 1	Lise Bellehumeur	Loisirs Bibliothèque
Conseiller poste 2	Pierre Bouchard	CCU MADA famille

Conseiller poste 3	Jean Bellehumeur	CCU Démolition Développement Sécurité civile Régie
Conseiller poste 4	Frédéric Landry	AEU Démolition Infrastructure MADA famille Mini Putt-Camping Régie
Conseiller poste 5	Claude Sévigny	Culture CIMO & CICM Ressources humaines Tourisme
Conseiller poste 6	Jean-François Lachance	Voirie municipale

QUE ces attributions soient en vigueur à compter de la présente séance et jusqu'à nouvelle résolution du conseil municipal.

Adopté

8.3. Budget 2026 regroupement pour les collectes

25-4414

CONSIDÉRANT que le Regroupement des collectes de l'Est a soumis son budget pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance dudit budget et en a évalué le contenu ;

Il est proposé par M. Jean-François Lachance, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE le conseil municipal accepte le budget du Regroupement des collectes de l'Est pour l'année 2026, tel que présenté ;

QUE la municipalité s'engage payer le service de collecte pour les montants à l'unité suivants (même montant depuis 2022) :

Matières résiduelles (déchets)	67,62 \$ par unité
Matières organiques (compost)	35,76 \$ par unité
Matières recyclable	61,80 \$ par unité <small>(remboursé par ÉEQ, non facturé aux Municipalités, ni aux citoyens)</small>

Adopté

8.4. Budget 2026 Régie incendie des Sommets

25-4415

CONSIDÉRANT que la Régie incendie des Sommets adopté et soumis son budget pour l'année 2026 aux municipalités membres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance dudit budget et en a évalué le contenu ;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

QUE le conseil municipal accepte le budget de la Régie incendie des Sommets pour l'année 2026, tel que présenté ;

QUE la municipalité s'engage payer sa quote part au montant de 81 139 \$.

Adopté

25-4416

8.5. Attribution surplus et autres fonds

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose d'un surplus accumulé ainsi que de sommes disponibles au fonds carrières et sablières, fonds parcs et terrains de jeux et au fonds réservé aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier ces sommes afin de financer certains projets et dépenses par la municipalité ;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Jean Bellehumeur

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation des sommes suivantes :

Une somme de 35 120 \$ provenant du surplus accumulé afin de financer les projets suivants :

Vélos Eldorado phase 2 pour 32 775 \$;

Aménagement croix lumineuse pour 2 345;

Une somme de 92 226 \$ provenant du fonds carrières et sablières afin de financer les travaux suivants :

Transitions 10^e rang;

Transitions Verchères;

Rechargements chemin Saint-Paul;

Une somme de 7 038 \$ provenant du fonds réservé aux élections municipales afin de couvrir les dépenses liées à la tenue des élections générales 2025;

Une somme de 8 175 \$ provenant du fonds parcs et terrains de jeux afin de financer les travaux suivants :

Aménagement croix lumineuse;

QUE ces appropriations soient effectuées conformément aux dispositions légales applicables et comptabilisées dans les livres de la municipalité;

QUE ces affectations soient comptabilisées dans les états financiers de la municipalité conformément aux normes comptables en vigueur.

Adopté

8.6. Infraction abattage d'arbres

25-4417

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation a été déposée par M. Patrick Jacques, ingénieur forestier, pour la propriété de l'entreprise *Placements Sylvain Richard inc.*, représentée par M. Sylvain Richard ;

CONSIDÉRANT qu'une première visite terrain a été effectuée par Mme Caroline Logan, ingénier forestière, et qu'un rapport a été présenté au conseil municipal en janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que les observations recueillies lors de cette première visite laissaient croire que des travaux forestiers auraient été réalisés à l'extérieur des secteurs visés par les prescriptions sylvicoles fournies, rendant nécessaires des démarches supplémentaires afin de valider le respect de la réglementation applicable ;

CONSIDÉRANT que les visites terrain effectuées au printemps 2025 ont permis de constater, entre autres, des travaux de récolte réalisés sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation ;

CONSIDÉRANT les conclusions et infractions soulevées dans le rapport d'expertise présenté par M. Daniel Gagnon, ingénieur forestier, ainsi que par Mme Caroline Logan, ingénier forestière ;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Jean-François La-chance,

QUE le conseil municipal de Chartierville demande que les infractions identifiées dans les rapports d'expertise de M. Daniel Gagnon et de Mme Caroline Logan soient appliquées conformément à la réglementation municipale et aux lois en vigueur.

Adopté

8.7. Directive Langue Française

25-4418

CONSIDÉRANT les dispositions de la Charte de la langue française et les obligations qui en découlent pour les organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Langue française concernant l'adoption d'une directive relative à l'utilisation de la langue française au sein des organismes publics ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chartierville a préparé une directive ainsi que certaines exceptions visant à assurer l'utilisation exemplaire du français dans ses communications, services, documents et relations avec le public ;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Jean Bellehumeur

QUE le conseil municipal de Chartierville adopte la Directive relative à l'utilisation de la langue française, telle que présentée ainsi que ses exceptions;

QUE cette directive et les exceptions entrent en vigueur à compter de son adoption ;

QUE la direction générale soit autorisée à assurer la mise en œuvre de ladite directive et à transmettre toute information requise au ministère de la Langue française.

Adopté

8.8. Réparation camion incendie

25-4419

CONSIDÉRANT que le camion incendie de la municipalité nécessite des réparations afin d'assurer la sécurité des opérations et la conformité aux normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT que ces réparations sont nécessaires au bon fonctionnement du service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE le conseil municipal autorise la réparation du camion incendie afin que celui-ci réponde aux normes;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire pour l'entretien et la réparation du camion incendie et du surplus pour l'excédent au budget;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer toute démarche nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

Adopté

8.9. Module de gestion des fichiers témoins (cookies)

25-4420

CONSIDÉRANT les obligations découlant de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) ;

CONSIDÉRANT que le site web de la municipalité doit être conforme aux exigences relatives à la gestion des fichiers témoins (cookies) et au consentement des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un module de gestion des fichiers témoins afin d'assurer la conformité du site web de la municipalité aux exigences légales ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de M. Guy Michon de Vortex solution, hébergeur, en date du 31 octobre 2025;

Il est proposé par M. Jean-François Lachance, appuyé par M. Claude Sévigny

QUE le conseil municipal de Chartierville autorise l'ajout d'un module de gestion des fichiers témoins (cookies) sur le site web de la municipalité afin d'assurer sa conformité à la Loi 25 ;

QUE l'installation et la gestion du module soient confiées à Vortex solution et Byscuit, pour un montant de 35 \$ par mois taxes en sus.;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire site web;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adopté

8.10. Conception et réalisation abris Sentier du ruisseau Mining

25-4421

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à la conception et à la réalisation d'abris pour le sentier de retour du ruisseau Mining ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Pro Forêt consultants en date du 17 octobre 2025, pour la conception et la réalisation desdits abris ;

CONSIDÉRANT que cette offre répond aux besoins de la municipalité et respecte les exigences établies ;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE le conseil municipal de Chartierville accepte l'offre de services de Pro Forêt consultants pour la conception et la réalisation d'abris pour le sentier de retour du ruisseau Mining, au montant de 11 700 \$ taxes en sus;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute entente ou tout document requis pour la réalisation du projet ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire du projet du Ruisseau Mining financé par le Fond Région Ruralité volet 4.

Adopté

8.11. Budget pour cartographie

25-4422

CONSIDÉRANT que la municipalité, en collaboration avec le comité Halte Routière, souhaitent réaliser un projet de panneaux d'interprétation visant à mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la création de deux cartes historiques et/ou thématiques est requise dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT le budget présenté pour la conception et la réalisation de ces deux cartes ;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Jean-François La-chance

QUE le conseil municipal adopte un budget maximal de 1 000 \$ pour la création de deux cartes destinées au projet de panneaux d'interprétation de l'histoire de la municipalité ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire tourisme;

QUE la direction générale et le conseiller M. Frédéric Landry soient autorisés à effectuer toute démarche nécessaire et à conclure toute entente requise pour la réalisation de ce mandat, conformément au budget adopté.

Adopté

8.12. Travaux de réfection – Pont du 10e rang

25-4423

CONSIDÉRANT que le pont identifié sous le numéro P-01929, situé sur le 10e Rang à Chartierville, constitue une infrastructure essentielle à la circulation locale et régionale ;

CONSIDÉRANT l'état de cette infrastructure et la nécessité d'effectuer des travaux de réfection afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité du réseau routier ;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec relativement aux travaux de réfection du pont P-01929, telles que présentées à la municipalité ;

Il est proposé par M. Jean-François Lachance, appuyé par M. Frédéric Lan-dry

QUE le conseil municipal de Chartierville appuie les démarches du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ainsi que la réalisation des travaux de réfection du pont P-01929, situé sur le 10e Rang, tels que présentés ;

QUE la municipalité transmette la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et aux instances concernées.

Adopté

8.13. Nomination Comité des Loisirs

25-4424

CONSIDÉRANT l'absence de la conseillère responsable du comité des Loisirs;

Il est résolu à l'unanimité de reporté la résolution à une prochaine séance.

Adopté

8.14. Contribution Journal HSF

25-4425

CONSIDÉRANT que le Journal du Haut-Saint-François facture annuellement la municipalité selon un coût par personne, basé sur le « Décret de la popu-lation » émis par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'une légère augmentation du coût par personne est pré-vue pour l'année 2026, portant celui-ci à 2,25 \$ par personne ;

CONSIDÉRANT que le montant exact sera établi en fonction du décret de population publié à la fin de l'année et facturé au mois de janvier suivant ;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

QUE le conseil municipal de Chartierville accepte la facturation du Journal du Haut-Saint-François pour l'année 2026, calculée au taux de 2,25 \$ par personne, conformément au « Décret de la population » émis par le gouvernement du Québec ;

QUE la municipalité autorise le paiement de la facture qui sera transmise en janvier, selon la population officielle décrétée ;

QUE ce montant soit alloué en espace égale pour de la publicité au journal imprimé ou sur le site internet du journal;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire publicité et information.

Adopté

8.15. Appui financier La Maison Jaune

25-4426

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par La Maison Jaune, anciennement le Centre des femmes du Haut-Saint-François « La Passerelle », au montant de 500 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît l'importance des services offerts par cet organisme à la population du territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite soutenir l'organisme tout en tenant compte de ses capacités financières ;

CONSIDÉRANT que la contribution financière accordée permettra notamment l'achat d'articles de soins destinés à l'armoire santé, dont l'utilisation a augmenté de 50 % ;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE le conseil municipal de Chartierville accorde une aide financière de 250 \$ à La Maison Jaune, anciennement le Centre des femmes du Haut-Saint-François « La Passerelle », à titre de compromis du montant de 500 \$ demandé ;

QUE cette somme soit versée afin de soutenir l'achat d'articles de soins pour l'armoire santé de l'organisme ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire appui financier.

Adopté

8.16. Avis de motion et dépôt - Règlement 2026-01 Afin de fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception

25-4427

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement afin de fixer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2026 ainsi que les conditions de leur perception ;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller M. Jean Bel-lehumeur, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2026-01 Afin de fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception.

25-4427-1

Un projet de règlement pour ledit règlement est également déposé à la présente séance et que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et en avoir pris connaissance.

Adopté

8.17. Avis de motion et dépôt – Règlement 2025-07 révisant le règlement n° 2022-02 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Chartierville.

25-4428

CONSIDÉRANT que selon l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller M. Jean Bel-lehumeur, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-07 révisant le règlement n° 2022-02 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Chartierville.

25-4428-1

Un projet de règlement pour ledit règlement est également déposé à la présente séance et que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et en avoir pris connaissance.

Adopté

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 43 :

1. Est-ce que votre règlement d'aide financière aux commerces de proximités prévoit donner un crédit pour les taxes de services d'assainissement des eaux usées?
2. Pouvez-vous expliquer les frais «certificat de piquetage 147, Verchères» à la liste des paiements émis?
3. Prévoyez vous autoriser l'utilisation des pistes de vélos de montagne à d'autres utilités comme la raquette en hiver?
4. Pouvez-vous expliquer les frais pour l'achat de «casque et bunker» à la liste des paiements émis?
5. Il y a quelques années, la municipalité avait offert le service de vérification et remplissage des extincteurs, est-ce quelque chose qui pourrait être fait à nouveau?
6. Avez-vous trouvé quelqu'un pour s'occuper de la patinoire?
7. Pourquoi vous dites que le projet de l'ascenseur ne sera plus financé à 100 %?

La période de questions est clausée à 20 h 03.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

25-4429

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

